



Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

[Communiqué de presse](#) - pour diffusion immédiate

PERTE D'AUTONOMIE : la CASA doit aller à la CNSA !

En 2013 la Caisse Nationale pour la Solidarité et pour l'Autonomie (CNSA) n'a pas reçu un seul centime des 600 millions pris sur les pensions de retraite au titre de la Contribution Additionnelle pour la Solidarité et pour l'Autonomie (CASA).

L'UNRPA demande instamment que le produit de cette contribution, aille bien dès 2014, comme prévu lors de sa création, à la CNSA.

Néanmoins l'UNRPA rappelle que la CASA ne peut être un financement pérenne de la perte d'autonomie. Elle préconise d'autres moyens qui sont notamment : la création d'emplois génératrice de cotisations sociales, l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales aux revenus financiers jusque-là exonérés.

Le 23/09/2013

Contacts presse :

Francisco GARCIA, Président de l'UNRPA 06 88 67 08 83

Danielle ROLLAT, Vice-Présidente Nationale -06 12 76 29 46

Depuis plus de 68 ans, l'Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées, défend les intérêts des retraités et personnes âgées et les grands principes de solidarité et, plus que jamais, en 2013 l'UNRPA se mobilisera.